Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-282800366-20251211-2025_HS_2096-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/01/2026
Publication : 06/01/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Chartres, le 11 décembre 2025

Sous-direction Santé
Groupement Santé, Sécurité, Qualité de Vie en Service
Service Hygiène, Sécurité, Qualité de Vie en Service

Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours

Réf. : 2025 – HS – 2096

Arrêté annuel d'habilitation à la maintenance des ARI et masques filtrants de marque HONEYWELL

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la quatrième partie du code du travail et notamment le livre III ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté du 19 mars 1993 fixant la liste des équipements de protection individuelle qui doivent faire l'objet des vérifications générales périodiques prévues au code du travail ;

Vu les formations suivies ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps ;

ARRÊTE

Article 1 - Au titre de l'année 2026, dans le cadre de la maintenance des appareils respiratoires isolants et des bouteilles (marque HONEYWELL), la liste des personnels autorisés à contrôler et à maintenir leur état de conservation et leur bon fonctionnement est arrêtée comme suit :

- Cédric GERAY
- Didier LESBATS

Article 2 - Au titre de l'année 2026, dans le cadre de la maintenance des masques filtrants (niveaux 2 et 3), la liste des personnels autorisés à contrôler et à maintenir leur état de conservation et leur bon fonctionnement est arrêtée comme suit :

- Cédric GERAY
- Didier LESBATS

Article 3 - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir.

Signé numériquement par,
Le président du conseil d'administration
du SDIS 28

Christophe LE DORVEN

Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Eure-et-Loir
7 rue Vincent Chevard
28000 CHARTRES